



HIER SOIR A 20H25 SUR LES BOITES MAILS DES SYNDICATS TOMBAIT UNE COMMUNICATION DE MADAME L'ELUE EN CHARGE DU PERSONNEL...

SUR LE SEGUR.

Une communication aussi tardive *frôle* l'heure sup', espérons qu'elle soit payée ! mais bon ...

A contrario des collègues qui pourraient se satisfaire de cette pseudo avancée, **le syndicat FOCD31** demande légitimement qu'une table ronde soit organisée avec les syndicats, l'administration et l'exécutif concernant les personnels concernés et les montants proposés dans le cadre de la prime.

Nous refusons que les laissés-pour-compte et l'injustice perdurent « ad vitam aeternam ».

Nous avons donc toutes et tous encore du temps pour en débattre jusqu'à la date de la prochaine assemblée délibérante, le 28 mars 2023 pour atteindre ces objectifs.

Les agents éligibles au Ségur dans le cadre du décret de novembre 2022 auront le **1er versement du CTI sur la paie de mars 2023 avec effet rétroactif au 1er avril 2022.**

Lors de l'assemblée départementale du 28 Mars 2023, est notamment prévu au débat la création de primes dans le cadre du SEGUR à octroyer aux professionnels suivants :

- 1) les médecins de PMI, soit une proposition de prime de **517 € bruts mensuel**,
- 2) les infirmières et infirmiers en MDS, les volants rattachés aux DTS, à la MDPH, à la MSCT, les médecins (MAMS), et à la MDPH, pour lesquels sera proposée une prime équivalent au montant du CTI soit **238€ bruts mensuels**,

- 3) les agents exerçant des fonctions d'accompagnement socio-éducatif comme à la MDPH : les ergothérapeutes, les référents d'insertion sociale, en DTS les assistants territoriaux d'insertion et les coordonnateurs logement, et les assistantes sociales du personnel pour lesquelles sera proposée une prime d'un montant de **119€** bruts mensuel. Ce CTI et ces primes créés et octroyés viendront compléter l'IFSE (nouveau régime indemnitaire).
- 4) **l'ensemble** des agents exerçant au sein des services sociaux comme les MDS, la MDA, Haute-Garonne Solidarité, le CDPEF, le club de prévention de Saint-Gaudens, la plateforme d'accueil concernant les agents d'accueil, les agents de prévention, les agents administratifs, les secrétaires et les managers, tous les personnels volants rattachés aux DTS (managers, agents administratifs et agents de prévention), les chauffeurs de l'ASE, les agents des services accueil et évaluation de la MDPH pour lesquels est proposée l'attribution d'une prime de **60 €** bruts mensuel.

Le **syndicat FOCD31** considère que les **disparités et les inégalités perdurent** malgré, il est vrai, la bonne volonté de l'exécutif. **Le compte n'y est pas** et les laissés pour compte sont toujours sur le bord de la route, comme par exemple les puéricultrices mode d'accueil, les référents professionnels ASSFAM, la crèche, les ASSFAM, la CRIP, et tant d'autres qui se reconnaîtront.

Le **Syndicat FOCD31** est contre ces barèmes octroyés « à la louche » sans réelle connaissance des métiers, des missions et du travail au quotidien et du sentiment de non-valorisation qui a gagné bon nombre de collègues qui depuis des années réclament à juste titre une vraie reconnaissance.

Pour le syndicat **FO** mieux vaut en parler que de faire du vertical !

Madame la 15ème Vice-Présidente, chargée du Patrimoine et des agents, si nous aimerions *partager* votre *optimisme* naturel, hélas, dans ces circonstances, ce ne sera pas possible pour nous :

POURRIEZ-VOUS EXLIQUER AUX PERSONNELS COMMENT ET DE QUELLES FACONS CES MONTANTS ONT ETE PROPOSES, ET DE QUELLE FACON A ETE DETERMINEE L'ELIBILITE A CES PRIMES ?

Par ailleurs, c'est l'occasion pour **FO** de vous demander où vous en êtes des réponses concrètes à apporter aux grévistes de la mission PAPH du 12 janvier 2023 ?

Mise à part une *énième* réunion dont nous avons eu vent, prévue le 14 février 2023, où en êtes-vous ?

Le **syndicat FOCD31** attend une proposition de RDV en vue d'une future négociation pour un vrai protocole d'accord qui rassemblera comme il se doit, l'ensemble des personnels concernés.